

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 26 (1999)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le Conseil de l'Europe a 50 ans : une plate-forme de dialogue  
**Autor:** Schneider, Lukas M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912667>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le Conseil de l'Europe a 50 ans

# Une plate-forme de dialogue

**Le Conseil de l'Europe, première organisation intergouvernementale d'après-guerre, a été créé le 5 mai 1949. Bien que cette organisation, domiciliée à Strasbourg, ne soit pas devenue le moteur du processus d'intégration européenne, elle a fait preuve, dès ses débuts, d'un grand pouvoir de séduction.**

Les membres fondateurs du Conseil de l'Europe s'étaient donné pour but d'intensifier la coopération intergouvernementale dans les domaines de l'état de droit et de la défense des droits de l'homme. Les efforts de l'organisation pour jouer un rôle de premier



**Le conseiller fédéral Wahlen lors de la signature de l'acte d'adhésion. À droite, Lodovico Benvenuti, secrétaire général du Conseil de l'Europe.**  
**(Photo Keystone)**

plan dans l'intégration européenne ont toutefois échoué. A la suite de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951 et des Communautés économiques européennes six ans plus tard, il devint évident que le Conseil de l'Europe ne serait pas le noyau de l'unification économique et politique de l'Europe.

C'est donc dans le domaine spirituel que le Conseil de l'Europe a fait son nid par la suite. Les valeurs communes des Etats membres ont été codifiées dans des conventions, dont la célèbre Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour en faire respecter les dispositions, on a créé tout spécialement à Strasbourg la Commission européenne des droits de l'homme, ainsi que la Cour.

## Pouvoir spirituel

L'influence politique du Conseil de l'Europe est limitée en particulier par la structure et le mode de travail de ses organes. Le pouvoir décisionnel appartient aujourd'hui encore au Comité des ministres, formé des ministres des affaires étrangères des Etats membres et qui se réunit au minimum deux fois par année. Il est placé, par tournus de six

### Lukas M. Schneider

mois, sous présidence d'un des pays membres. L'Assemblée parlementaire est un organe consultatif qui se compose de délégués des parlements nationaux et se réunit en session trois fois par année. Elle peut soumettre ses décisions au Comité des ministres sous forme de recommandations.

Même si l'Assemblée parlementaire n'a eu, dès le début, qu'un pouvoir spirituel, son influence s'est révélée fructueuse. En tant que point de rencontre et forum de discussion, elle a permis de dégager l'opinion publique des pays de l'Europe de l'ouest. Il a fallu quatorze ans à la Suisse pour devenir membre, en 1963, du Conseil de l'Europe. Pourquoi ce retard?

## Réserves du Conseil fédéral

Ce retard s'explique en grande partie par des réserves liées à la neutralité. Le conseiller fédéral Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral de 1945 à 1961, n'a jamais fait mystère de ses réserves en relevant le caractère politique du Conseil de l'Europe. Selon lui, la Suisse neutre n'avait rien à chercher dans une assemblée évoquant également, à ses débuts, des questions politico-militaires. Voilà qui explique qu'il ait fallu attendre plusieurs années avant que la Suisse ne révise son attitude.

## Politique des petits pas

La Suisse fait un premier pas vers le Conseil de l'Europe en 1960 en décidant d'y envoyer des observateurs. L'importance accordée par les Chambres fédérales à la présence de la Suisse au Conseil de l'Europe se mesure à la composition de cette délégation, formée de politiciens de premier plan. Le pas décisif vers l'adhésion est franchi en juin 1961, lorsque le conseiller national Max Weber, socialiste, alors président de la délégation du Conseil de l'Europe, propose au conseiller fédéral Friedrich Traugott Wahlen d'étudier la question de l'adhésion. Une année plus tard, l'influent conseiller national radical zurichois Willy Bretscher réitère cette demande en déposant un postulat. Il souligne que le Conseil de l'Europe est basé sur le principe d'une coopération intergouvernementale et que ses décisions n'ont pas un caractère contraignant pour les Etats membres, de sorte qu'elles n'ont pas d'incidence sur la neutralité de la Suisse. La Suisse ne tire pas d'avantages à attendre encore, ajoute-t-il. Une telle attitude présenterait plutôt des inconvénients, dans la mesure où l'on pourrait, à l'étranger, penser que ces perpétuelles hésitations ont des motifs purement égoïstes.

Le nouveau chef du Département politique fédéral, le conseiller fédéral Wahlen, confirme qu'il n'existe plus d'objection sérieuse à une adhésion du fait de la neutralité et il souligne les avantages d'une participation pleine et entière. La brèche est ouverte. Les débats des deux Chambres se déroulent sans problème, si bien que le 6 mai 1963 une demande d'adhésion est déposée au secrétariat du Conseil de l'Europe. La Suisse est accueillie au sein de l'institution strasbourgeoise par un discours pathétique. Le président fraîchement élu de l'Assemblée parlementaire parle de la Suisse comme d'un prototype de l'Europe, du fait qu'elle réunit en une coexistence pacifique des populations diverses de par leurs origines, leur langue et leur religion. ■